

Message de M. Christian PONCELET, Président du Sénat, lu par Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France, à l'occasion du Colloque « 10ème anniversaire de la Convention d'Ottawa », jeudi 13 décembre 2007

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour le Sénat d'accueillir ce colloque marquant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, communément appelée « la Convention d'Ottawa ».

Je ne peux malheureusement être des vôtres aujourd'hui, et je le regrette vivement, en raison d'engagements contractés de très longue date. Mais je vous souhaite une très cordiale bienvenue au Palais du Luxembourg et je remercie ma collègue, Sénateur représentant les Français établis hors de France, Mme GARRIAUD-MAYLAM, d'avoir accepté de vous lire ce message.

La France, vous le savez, est le premier membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies dont le Parlement a ratifié la convention d'Ottawa. J'y vois un symbole fort, celui de l'approche commune existant en France entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, sur une question touchant au droit international humanitaire.

La loi du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnel a prévu, dans ses articles 9 et 10, la création de la Commission nationale pour l'élimination des mines anti-personnel (la CNEMA), dont la composition montre que la France a pleinement pris en compte une des spécificités de ce qu'on appelle désormais le « processus d'Ottawa » : je veux parler du rôle qui y revient à la société civile et aux forces vives de la société, dont la vigilance est, dans la durée, un gage de bonne mise en oeuvre des textes.

Permettez-moi de souligner à cet égard que la présence de parlementaires au sein de la CNEMA -notamment de sénateurs- est, selon moi, une garantie nécessaire et précieuse.

Je note aussi que ce colloque réunit des responsables de l'administration, civils et militaires, des représentants du Parlement, des ONG, des institutions internationales, de l'université et du monde de l'entreprise. Je m'en réjouis car la lutte contre le fléau des mines antipersonnel exige d'unir les forces et les réflexions d'acteurs venus d'horizons très différents.

Mesdames et Messieurs,

Les quinze mois à venir vont requérir une attention accrue car c'est le 1<sup>er</sup> mars 2009 que tombe la première vague d'échéances de déminage. Il faut souhaiter que le nombre d'Etats qui demanderont un report de celle-ci, prévu par le texte de la convention, reste aussi restreint que possible.

Je forme les voeux les plus sincères pour le succès de votre rencontre, en espérant que vous garderez de votre passage au Sénat un excellent souvenir et que vous serez ainsi incités à y revenir.